

Bourses de 2e et 3e cycles pour stage en Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) 2025-2026

Année de concours : **2025-2026**

Date limite (demande) : **4 février 2026 à 16h00 (EST)**

Annnonce des résultats : **Début mars 2026**

Montant : **7 000 \$**

Durée du financement : **Un versement**

DATES IMPORTANTES

- Soumission au secteur Nature et technologies du Fonds de recherche du Québec (FRQ) des candidatures présélectionnées par les établissements universitaires : **15 janvier 2026 à 16h**
- Soumission des demandes de bourses au FRQ par les candidatures présélectionnées : **4 février 2026 à 16h.**

Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#) du Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des offres de financement du FRQ. Seules les conditions particulières visant ce programme sont indiquées dans ce document et prévalent sur les RGC.

Les règles de ce programme sont disponibles dans leur intégralité et sous format PDF dans la Boîte à outils.

Le lien menant vers le l'Espace demande du portail FRQnet et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet « Accès portails » du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans le menu « Documents » du [portail FRQnet](#). **Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire.** En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme vers un autre et la demande sera déclarée non admissible soit au moment de la vérification d'admissibilité, soit par le comité d'évaluation.

UN DOSSIER TRANSMIS APRÈS LA DATE ET L'HEURE LIMITES DU CONCOURS SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

NOTE IMPORTANTE (Section 3.3 des RGC) : La personne qui souhaite soumettre une demande doit préparer son dossier suffisamment en avance pour être en mesure d'obtenir tous les documents demandés et transmettre le formulaire dans les délais requis. Elle doit également prévoir et prendre en compte le fort achalandage des demandes de soutien adressées au Fonds en fin de concours, le cas échéant.

Table des matières

1. Objectifs
2. [Clientèle visée](#)
3. [Conditions d'admissibilité](#)
4. Présélection par les établissements universitaires
5. Présentation de la demande
6. Durée du stage
7. Rapports
8. Entrée en vigueur
9. Pour nous contacter

1. Objectifs

Ce programme de bourses a pour objectif de favoriser le développement des compétences de la personne stagiaire et de favoriser la collaboration avec le milieu de la recherche collégiale.

2. Clientèle visée

Ce programme s'adresse aux étudiantes et étudiants de 2^e et 3^e cycles qui désirent faire un stage dans un milieu pratique rattaché à un établissement d'enseignement de niveau collégial.

3. Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps plein dans un programme de 2^e ou 3^e cycle (profil recherche ou professionnel) d'une université au Québec. Les microprogrammes ne sont pas admissibles;
- Faire un stage dans un Centre collégial de transfert de technologies du Québec;
- Faire un stage dans un des domaines couverts par le secteur Nature et technologies (<https://frq.gouv.qc.ca/nature-et-technologies/mission-et-domaines-de-recherche/>);

- Le programme d'études ou le projet de recherche de la personne candidate doit être en lien avec les activités proposées pour le stage;
- Le stage peut débuter en tout temps entre le 1^{er} avril 2026 et le 15 janvier 2027;
- La personne sélectionnée doit avoir un compte FRQnet.

4. Présélection par les établissements universitaires

Les personnes intéressées doivent s'adresser directement à leur établissement universitaire.

Les établissements universitaires doivent soumettre deux candidatures au plus tard le 15 janvier 2026. Pour la présélection des candidats par les établissements, les critères suivants sont suggérés :

1. La qualité du dossier académique; et
2. La lettre de motivation de la personne candidates

Chaque établissement universitaire devra désigner une personne responsable de la transmission des candidatures présélectionnées. Cette personne devra se créer un compte sur le [portail FRQnet](#) afin de transmettre les candidatures.

5. Présentation de la demande

Une fois présélectionnée, la personne candidate doit créer son compte dans le portail FRQnet. Le FRQ communiquera par la suite avec les candidates et les candidats présélectionnés afin qu'ils remplissent un formulaire électronique auquel seront jointes les pièces requises et qui doit être transmis au plus tard à la date et à l'heure limite du concours du Fonds.

En ce qui concerne la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis, consulter l'article 3.6 des [Règles générales communes](#).

Consultez les [Normes de présentation des fichiers joints \(PDF\) aux formulaires FRQnet](#) pour les fichiers à joindre au formulaire.

Il n'y a pas de mise à jour possible du dossier après la date limite de présentation des demandes.

Documents requis

- Relevés de notes (officiels ou non) pour toutes les années d'études universitaires effectuées complétées ou non ;
- Une lettre de motivation de la personne candidat

- Une brève lettre du directeur de recherche confirmant que le programme d'études ou le projet de recherche de la personne candidate est en lien avec les activités proposées par le stage.

6. Durée du stage

Le stage est d'une **durée minimale de 260 heures par trimestre**.

7. Rapports

À la fin du stage, la personne ayant bénéficié de la bourse doit transmettre au Fonds, une attestation de présence signée par son superviseur de stage. Elle doit aussi faire un rapport de stage dans lequel elle décrit brièvement ses activités et ses réalisations.

8. Entrée en vigueur des règles

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2025-2026

9. Pour nous contacter

Stéphanie Aubert

Responsable de programmes

Bourses de formation FRQ – secteur Nature et technologies

Téléphone : 418 643-8560 poste 3445

Courriel boursesmsc.nt@frq.gouv.qc.ca